

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 octobre, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Auménancourt, se sont réunis à 20h à la Mairie rue du 151^{ème} RI, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 16 octobre 2025, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Monsieur Christophe MAHUET, Madame Elisabeth TAYOT, Monsieur Guillaume TENET, Madame Nadine PREVOTEAU, Madame Claudine COURDIER, Monsieur Stéphane GIAGRANDE, Monsieur Sébastien GSELL, Madame Katia BART, Madame Carole LOPEZ, Madame Perrine FOURTINES ROCHET, Madame Virginie FORET FAUSTEN.

Étaient Absents représentés :

Monsieur Etienne GUILLAUME
Madame Cécile PREVOT
Monsieur Vincent RICHARD

Était Absent :

Monsieur Franck GUREGHIAN

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphane GIAGRANDE

DÉLIBÉRATIONS PRISES

N° 1 : Validation du devis d'élagage :

Après présentation de 4 devis pour l'élagage, l'entretien, la taille de 63 arbres répartis sur les 3 communes, le conseil municipal adopte à l'unanimité la validation du devis par l'entreprise de BL PAYSAGE pour un montant de 10 205€ HT.

N° 2 Validation du devis pour l'aménagement de la rue de la Libération :

Seuls 2 devis (BL PAYSAGE et GRAND COLAS) pour l'arrachage des arbustes bordants la rue de la libération ont été reçus. Nous sommes en attente d'un 3^{ème} devis ainsi que d'autres devis pour la fourniture de végétaux.

Ce point a été retiré de l'ordre du jour du conseil municipal.

N° 3 Validation du devis pour les colis des seniors :

Budget 30€ par colis.

3 entreprises en liste : SOURIRE DE REIMS, HELFRICH, HARMONIE DES SAVEURS.

Le devis de la société Harmonie des saveurs a été retenu et validé à l'unanimité par le conseil pour un montant de 4 013.42€ HT

Suggestion faite pour l'année prochaine : réaliser un colis commun pour les couples (éligible) au lieu de 2 colis séparés.

N° 4 : Attribution des cartes cadeaux pour les agents de la commune :

Le Maire propose à l'assemblée que des cartes cadeaux soient offertes aux agents pour la fin de l'année,

Il propose de déterminer la valeur de la carte cadeau en fonction du temps de travail des agents.

Après présentation, le conseil municipal adopte à l'unanimité les montants suivants :
Soit :

- 120.00€ pour les agents du service technique, la bibliothécaire et les secrétaires de mairie
- 40.00€ pour l'agent d'entretien

N° 5 : Mise en place du temps partiel :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'instituer le temps partiel pour les agents de la collectivité, conformément aux modalités exposées. Cette organisation, initiée suite à la demande d'un agent pour un temps partiel à hauteur de 70 % et validée par le centre de gestion, vaudra pour tout agent municipal qui en fera la demande.

Il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

N°6 : Mise en place du RIFSEEP :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- D'instaurer le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour les agents de la collectivité, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Ce régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- L'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) : versée mensuellement, elle prend en compte le niveau de responsabilité, les sujétions particulières liées au poste, ainsi que l'expertise requise.
- Le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) : versé de manière ponctuelle, il valorise l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent, sur la base de critères d'évaluation définis par l'autorité territoriale.
- De prévoir les crédits correspondants au budget afin d'assurer la mise en œuvre effective du dispositif.

N° 7 : Attribution des autorisations spéciales d'absence pour les agents de la commune :

Le Maire expose que l'article 59 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absence pour les agents publics territoriaux. Les modalités d'attribution relatives aux événements familiaux doivent être précisées localement par délibération après avis du Comité Technique.

Il propose, à compter du 22 octobre 2025, l'adoption des autorisations d'absence suivantes :

Nature des autorisations	Nombre de jours proposés
Soigner un enfant ou en assurer momentanément la garde : Enfant âgé de 16 ans au plus Enfant handicapé sans limite d'âge	6 x 1 jour
Décès d'un frère ou d'une sœur de l'agent	2
Décès du père, de la mère, du beau-père ou de la belle-mère de l'agent	2
Décès du conjoint, du concubin ou du partenaire lié par un PACS de l'agent	3
Décès : D'un enfant de moins de 25 ans D'une personne de moins de 25 ans dont l'agent a la charge effective et permanente D'un enfant, quel que soit son âge, s'il était lui-même parent	7
Décès d'un enfant de plus de 25 ans, d'il n'était pas lui-même parent	5

Annonce de la survenue d'un handicap, d'une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou d'un cancer chez un enfant de l'agent	2
Chaque arrivée chez l'agent d'un enfant placé en vue de son adoption	5
Chaque naissance pour le père et, le cas échéant, le conjoint ou le concubin de la mère ou la personne liée à elle par un PACS	3
Mariage d'un enfant de l'agent	1
Mariage ou conclusion d'un PACS de l'agent	5

Le conseil municipal, vu l'avis du comité technique et après en avoir délibéré :
ADOpte, à l'unanimité les propositions du Maire.

N°8 : Signature d'un avenant à la convention de groupement avec la CUGR pour la lutte contre les déchets :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- De signer un avenant à la convention de groupement avec la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR) dans le cadre du service commun « Brigade environnementale », dédié à la lutte contre les déchets sauvages.
- D'intégrer le nouvel organisme ADELPHÉ dans le dispositif, avec une évolution du mandat de participation passant de 2 à 3 ans, conformément aux nouvelles modalités proposées.

N°9 : Signature de la convention de service commun « Brigade environnementale » :

Après présentation de la convention de service commune « Brigade environnementale » géré par la Communauté Urbaine du Grand Reims, le conseil municipal adopte à l'unanimité la signature de la convention.

Hors délibération :

1 Branchements électriques pour la vidéoprotection

Les travaux de raccordement électrique liés au dispositif de vidéoprotection ont débuté le mardi 21 octobre. L'installation complète des caméras est programmée pour être finalisée d'ici la fin de l'année.

2 Préparation du bulletin

La préparation du bulletin municipal est actuellement en cours. Sa parution est prévue pour le début de l'année 2026.

3 Haricot à l'entrée d'Auménancourt le Grand

Dans l'objectif d'éviter que le haricot à l'entrée d'Auménancourt le Grand soit pris à contre-sens, les services Départementaux ont mis en place de plots de guidage.

Toutefois, cette installation a dû être retirée en raison de l'espace insuffisant pour le passage des véhicules, notamment les poids lourds, qui endommageaient le trottoir.

Monsieur le Maire a informé la brigade de gendarmerie des problèmes de conduite excessive constatés chez certains poids lourds, ce qui a conduit à la réalisation de contrôles ciblés sur le secteur concerné.

4 Visite du Président du département pour la seconde phase de la traverse

Le président du Département a effectué une visite à Auménancourt le mardi 24 septembre. Cette rencontre a permis à la municipalité de lui présenter en détail le projet relatif à la seconde phase de la traverse, dans le cadre de sa poursuite et de son aménagement.

5 City Park

La commune vient de déposer son dossier de demande de subvention auprès de la Communauté urbaine du Grand Reims, en vue du financement du projet de Citypark. Cette démarche s'inscrit dans la volonté municipale de développer les équipements sportifs et de loisirs à destination de tous les habitants.

6 Kutná Hora :

Dans le cadre du jumelage culturel entre la ville de Reims et la ville tchèque de Kutná Hora, l'exposition « Tres Radices » (Trois racines), présentée par la galerie Felix Jenewein, a été accueillie avec succès. Cette initiative s'inscrit dans les célébrations du 30e anniversaire du classement du centre historique médiéval de Kutná Hora au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La ville de Reims a souhaité soutenir cette démarche artistique en l'accueillant dans le cadre du jumelage, avec le concours de la commune d'Auménancourt, qui a mis à disposition son centre d'art pour permettre la tenue de l'exposition.

L'événement a rassemblé un public nombreux, attiré par les œuvres contemporaines (tableaux et sculptures) de trois artistes tchèques, et a permis de créer un véritable pont entre les regards artistiques du passé et ceux de la nouvelle génération

L'Ambassadeur de la République tchèque a honoré de sa présence l'exposition, témoignant ainsi de l'intérêt porté à l'événement et aux échanges culturels franco-tchèques.

7 Trail du 28 septembre – Bilan et perspectives

Le conseil municipal tient à souligner le véritable succès du trail organisé dans la commune le 28 septembre dernier. L'événement a rassemblé un nombre de participants exceptionnel, témoignant de l'engouement du public pour cette initiative sportive et solidaire.

Grâce à cette mobilisation, environ 5 600 € de bénéfices ont pu être reversés à l'association Imagine for Margo, engagée dans la lutte contre les cancers pédiatriques.

Le conseil adresse ses remerciements les plus sincères à Katia BART, pour son implication remarquable dans l'organisation de ce trail, ainsi qu'à toutes les personnes qui l'ont accompagnée et soutenue dans cette belle aventure.

Fort de cette réussite, la commune prévoit d'organiser une nouvelle édition du trail en 2026, avec la volonté de pérenniser cet événement au service d'une cause essentielle.

8 Forêt pédagogique

Le conseil municipal revient sur cérémonie de lancement de la forêt pédagogique, qui s'est tenue le 13 septembre dernier en présence de plusieurs personnalités engagées dans la valorisation du patrimoine naturel et forestier.

Nous avons eu l'honneur d'accueillir :

- Monsieur Jean-Marc ROZE, président du Département,
- Monsieur Joël DUVIVIER, président de l'association des Communes forestières,
- Monsieur Francis BLIN, Le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des bassins Aisne Vesle Suipe.

Cette forêt pédagogique, pensée comme un espace de sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité, s'inscrit dans une démarche éducative et durable à destination des écoles, des familles et du grand public.

À cette occasion, la commune a signé la charte d'engagement en faveur de la gestion durable et de la valorisation des espaces forestiers, affirmant ainsi son implication dans les enjeux écologiques et pédagogiques du territoire.

Dans le prolongement de cette initiative, les élèves de l'école d'Auménancourt procéderont à la plantation d'un saule pleureur le mardi 4 novembre, marquant ainsi leur participation active à ce projet et leur engagement en faveur de la nature.

La séance a été levée à 21h47